H. F Pollitzer FHS 216707
Case FRC 2345 1

LE VOEU

DE

LA FRANCE.

THE NEWBERRY LIBRARY

LE VOEU

DE

LA FRANCE,

Par M. PELLETIER, auteur de la Régénération de la France.

A PARIS.
De l'Imprimerie de MARTIN, rue de la Monnoie, n°. 41.

1790.

LE VOEU

DE

LA FRANCE,

Les Ministres, ou Administrateurs Généraux, doivent-ils être nommés par le Roi, ou par la Nation?

LE Roi est le délégué de la Nation, or il est contraire à tout principe que le délégué puisse subdéléguer.

Par le décret du 19 septembre 1789, l'Assemblée Nationale a reconnu que tous les pouvoirs ne peuvent émaner que de la Nation : donc le pouvoir exécutif ne peut émaner que d'elle.

Par quelle fatalité se trouve-t-il, cependant que les Ministres, qui sont réellement et de fait chargés de faire exécuter les volontés de la nation ; qui seuls sont grévés de la responsabilité, ne tiennent point immédiatement leur pouvoir d'elle.

N'est-il pas étrange que des agens se trouvent, pour le fait de leur gestion, sous la dépendance de deux pouvoirs à la fois, qui peuvent être en contradiction, et qui ne sont responsables ni l'un ni l'autre ?

Dans l'ordre actuel des choses, les Ministres, ou Administrateurs, sont responsables, et le Roi ne l'est point ; cependant ils sont à la nomination du Roi, et il peut les changer quand il veut.

Si le Roi exigeoit d'eux des choses contraires au vœu de la Nation, ils seroient donc obligés ou de désobéir

à celui dont ils tiendroient leur place et leur fortune, d'encourir son animadversion, ou de s'exposer, en lui obéissant, à la rigueur des loix et à la vengeance nationale. Quelle position ! Trouvera-t-on des hommes vertueux qui veulent de ces places ?

Ceux qui les brigueront ne pourront être que des ambitieux, tourmentés du desir d'exercer l'autorité sous le nom du Monarque, parce qu'ils sauront toujours lui surprendre des ordres pour en abuser, pour envelopper leurs déprédations du manteau royal, et qu'ils auront assez d'astuce pour étendre l'inviolabilité de la personne du Roi jusqu'à ses Ministres.

Pourront-ils être pour la Nation, lorsqu'ils sentiront que pour soutenir leur crédit ils auront besoin d'une Cour toujours altérée d'or ; dont tous

les personnages ambitionnent les grandes places, et sont dévorés du desir de voir ramper les hommes sous eux ? Non, certes ! leur intérêt personnel leur prescrira toujours d'être opposés à celui du peuple.

Que deviendra donc cet ordre sublime que les Représentans de la Nation auront établi, si ceux qui devront le maintenir ne pensent qu'à le renverser ?

Que deviendra cette correspondance active qu'ils auront organisée entre les peuples dans toute l'étendue de la Monarchie, si les hommes chargés de l'entretenir font tous leurs efforts pour l'obstruer ?

Que deviendront cette paix, cette union et cette harmonie dont ils auront conçu et ordonné le merveilleux système, si des agens perfides sèment sans cesse le trouble

et la division dans toutes les contrées ?

Ah ! sans doute , c'est dans l'opposition funeste des agens des deux pouvoirs que les vrais patriotes reconnoissent les causes désastreuses des factions , des conjurations et des manœuvres sourdes et incendiaires qui affligent continuellement la France. Il semble toujours qu'un volcan secret soit prêt à lui donner les secousses les plus terribles.

Comment les ministres actuels seroient-ils dans les intérêts de la Nation ? Tiennent-ils quelque chose d'elle ? Au contraire , elle a arraché de leurs mains le pouvoir dont ils étoient le plus jaloux , celui de disposer arbitrairement de tout ; de faire des loix qu'ils croyoient utiles à leurs desseins. S'ils les faisoient agréer au Monarque ; s'ils les faisoient passer

sous les yeux de son Conseil ; s'ils les faisoient vérifier dans les Cours de justice, ce n'étoit que pour la forme ; car, lorsque ces dernières osoient résister, elles en étoient toujours punies.

On sait que l'un de nos Ministres, voulant s'affranchir de leur résistance, avoit juré la destruction des Parlemens, dès 1778 (1).

Est-ce vous, Nation Francaise, qui avez choisi ces Ministres ? Vous n'ignorez pas qu'ils ne tiennent leurs places que de l'intrigue et de la cabale, seuls pouvoirs électifs dans les Cours de tous les Rois. Comment espérez-vous donc qu'il règnera de

---

(a) C'est ainsi que se croyant assuré de l'opinion publique, il a repris le timon en 1788 ; bien déterminé à renverser cette même magistrature et les deux ordres les plus puissans, et devenir ainsi l'unique arbitre du Prince et du peuple. Il n'a réussi qu'à moitié : le prestige s'évanouit.

l'harmonie entre des représentans, choisis librement par vous, pour vous faire des loix justes, et des Ministres asservis aux volontés d'une Cour qui est l'ennemie la plus implacable de votre liberté ? Des Ministres qui ne sont parvenus que par la brigue, la souplesse, et qu'autant qu'ils se sont vendus d'avance ? Comment attendez-vous que ce qui aura été sagement statué par vous puisse être fidèlement exécuté par ceux qui ont des intérêts opposés aux vôtres ?... Opposés.... Oui, sans doute, les vôtres sont de conserver votre liberté; ceux des Ministres sont de vous asservir ; et par une fatalité funeste et désastreuse, ce sont les partisans du despotisme qui sont chargés de mettre à exécution les décrets de la liberté. C'est sous leurs mains ennemies que sont les finances et les forces

militaires de la Nation ; les négociations qui l'intéressent ; enfin ce sont les hommes de la Nation qui ordonnent ; mais ce sont ceux de ses ennemis qui exécutent.

Sans doute il y a plus de concert dans les États où les peuples, conduits comme de vils troupeaux, sont courbés sous le fer du despotisme. Du moins sous ces Gouvernemens monstreux les deux pouvoirs sont sous la main du Souverain, et l'agent chargé de l'exécution n'est jamais tenté de trahir le législateur.

Tel étoit l'état réel de la France avant la révolution ; tel est l'état de la plupart des Nations qui couvrent notre Globe, et tel sera toujours celui des peuples qui laisseront abrutir leur raison par les préjugés, ou qui n'auront point l'énergie de secouer les chaînes de l'habitude.

Maintenant que la raison a triomphé de l'erreur dans cette belle partie de l'Europe ; aujourd'hui que nous ne croyons plus à cette autorité théocratique que les Rois despotes font descendre du ciel pour tromper les simples, nous sommes tous persuadés que le nôtre ne tient la sienne que de la volonté de la Nation, et c'est cette idée qui nous attache plus particulièrement et plus raisonnablement à sa personne ; aujourd'hui enfin que la nation, revenue d'un rêve aussi long que funeste reconnoît que tous les pouvoirs ne peuvent émaner que d'elle, cette Nation doit donc reconnoître aussi que ce seroit consacrer le plus dangereux des abus du despotisme, si le mandataire suprême, dont la personne est inviolable, continuoit à avoir le droit de nommer les agens personnellement

responsables et si l'Administrateur National et comptable n'étoit point nommé la par Nation. Je le répète, il est contraire à tous les principes que le délégué puisse soudéléguer. La loi permettroit-elle que le Maire d'une ville, qui est le délégué des habitans, pût soudéléguer et nommer les Administrateurs Municipaux ? Il est encore autrement inconstitutionnel et autrement dangéreux, sans doute, que le Maire de l'Empire ait le droit d'en nommer les Admistrateurs généraux.

Je sais ce que me répondront ceux qui, encore esclaves des abus de l'ancien régime, n'ont pu s'élever aux principes de la raison.

Que sera donc le Roi, me diront-ils, s'il n'a pas le pouvoir de nommer ses ministres ?

Cet argument n'est point fictif ;

il est dans l'esprit d'un trop grand nombre de personnes auxquelles l'habitude du joug, et peut-être l'avantage qu'elles trouvoient dans les anciens abus, font craindre que la Nation ne devienne absolument l'arbitre de ses propres intérêts.

Je demande à ces personnes quelle idée elle se forment d'un Roi des Français et des Ministres d'État.

Véritablement, s'il est de l'essence de la Royauté d'avoir le pouvoir de contrarier la volonté de la Nation ; de réduire à l'inexécution les loix faites par elle ; d'agir selon les intérêts particuliers du Monarque, ou selon sa volonté personnelle, un Roi, dans ce cas, doit avoir des agens à lui, et choisis par lui. Mais si un Roi des Français, chef d'une Nation libre, est obligé de veiller à l'exécution des lois faites par elle,

et est soumis lui-même à cette volonté générale, je soutiens que les Ministres, ou agens, faits pour mettre cette volonté à exécution, ne doivent point être nommés par lui.

Sans doute, personne n'ignore que depuis le 21 du mois d'Août 1789, l'armée Française n'est plus l'armée du Roi; mais l'armée de la Nation; que les forteresses ne sont plus les forteresses du Roi, mais celles de la Nation; que la Marine Française n'est plus la Marine Royale, mais la Marine Nationale; qu'il en est de même des finances du Royaume; que les Négociateurs Français chez les étrangers ne sont plus chargés des affaires du Roi, mais de celles de la Nation; enfin, que ceux qui administrent ces différentes parties, n'administrent plus pour le Roi per-

sonnellement, mais pour la Nation, qui est une avec le Roi : or, les hommes de la Nation doivent être choisis par la Nation.

Peut-être, me dira-t-on encore, que le Roi ayant personnellement le pouvoir exécutif, les Ministres ne peuvent être considérés que comme ses Commis, et que, par conséquent, il doit les nommer.

Mais les Commis ne doivent compte qu'à ceux qui les emploient. Les Ministres, dans cette hypothèse, ne doivent être assujettis à la responsabilité que vis-à-vis du Roi. Une preuve qu'ils sont regardés comme les Commis de la Nation, c'est qu'ils sont comptables et responsables envers elle.

J'ai, je le pense, suffisamment démontré qu'il est contraire à la raison de les rendre, d'un côté, dé-

pendans d'un personnage inviolable, et d'un autre, responsable envers la Nation; et je soutiens qu'après avoir détruit tant de vices de l'ancien régime, si on laisse subsister le plus abusif, le plus funeste et le plus contraire à la régénération, la constitution ne sera qu'un monstre.

Si j'étois honoré d'un titre qui me permît de faire entendre ma voix au millieu de l'Assemblée Nationale, voici à-peu-près ce que je dirois à nos Législateurs :

« Augustes Représentans de la Nation Française, je ne vous rappellerai point les traitemens indécens et tyranniques que vous avez éprouvés de la part des Ministres dans les commencemens de votre réunion; leurs tentatives pour dissoudre votre Assemblée, et pour éluder la sanction royale de vos décrets; les retards

dans les envois de ceux qui étoient les plus importans, et dans leur promulgation ; leur opiniâtreté à ne vous rendre aucun compte ; le ton altier et injurieux avec lequel ils ont repoussé vos comités, lorsque les généreux Citoyens qui les composent ont dévoilé les abus dont ces Ministres se sont rendus coupables dans leur gestion ; je ne vous ferai point d'observations sur les manœuvres detestables qu'ils ont employées, ou favorisées pour introduire la famine dans le Royaume, pour en faire fuir le numéraire, et pour substituer le plus infâme agiotage au véritable esprit du commerce ; sur l'influence qu'ils savent obtenir sourdement dans toutes les assemblées politiques, tant par l'or que par les autres moyens de corruption qu'ils ont à leur disposition ; sur les mouvemens qu'ils opèrent

dans les cabinets de l'Europe ; sur les ambassades qu'ils confient aux ennemis les plus déclarés de la liberté Nationale ; sur les armemens qu'ils provoquent, et sur tant de circonstances que savent combiner les esprits éclairés ; je vous dirai seulement que si vous avez brisé ouvertement les chaînes de la servitude, des hommes orgueilleux, vindicatifs et dévorés d'ambition, en forgent sourdement de nouvelles ; enfin que vous avez semé le bonheur, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; que vous en avez aperçu les germes ; mais que des génies malfaisans ont juré de nous frapper des fléaux les plus terribles ; de rassembler sur nos têtes les calamités les plus affreuses et de ne nous faire recueillir que des maux ».

« C'est sur ce colosse de puissance que doivent maintenant se porter vos

regards. La régénération ne sera qu'idéale tant que le Corps Ministériel ne sera pas lui-même régénéré ; vous aurez formé le systême de la prospérité publique ; mais des mains perfides, et par lesquelles cependant il faut que tout passe, porteront le poison par-tout où vous aurez destiné les remèdes salutaires. »

« O généreux et intrépides législateurs ! vous, qui avez exposé vos jours à la vengeance des Grands et des hommes en place ; vous, qui, entourés d'une armée menaçante, dans la compagnie de vos ennemis, au milieu des orages, avez d'une main courageuse, posé les bases de la plus belle constitution, ne laissez point un si sublime ouvrage imparfait ; n'y laissez point un vice destructeur. Votre assemblée est toujours odieuse au ministère et à ses partisans ; l'État

est continuellement agité ; la liberté que vous établissez, sourdement minée, est souvent perfidement violée : frappez le dernier coup, le coup décisif : c'est le complément nécessaire à la Constitution. Délivrez la France et votre Roi de leurs Tyrans ; demandez au Monarque le renvoi de tous ces chefs de l'administration générale du Royaume ; décrétez que de nouveaux administrateurs seront choisis par la Nation, ou par des Électeurs *ad hoc*, nommés par elle ; que l'élection de ces administrateurs sera renouvelée à l'entrée de chaque nouvelle législature (1) et que ces nouvelles élections ne pourront être valables qu'après qu'elles auront été approuvées par la pluralité des Départemens ».

---

(1) Mably a démontré avec évidence que nul homme ne doit être permanent dans une place qui donne de la supériorité (Ire. partie de sa législation, page 67.)

« Alors, par l'accord et le rapport intime qui règneront entre vous et ces agens, le calme et l'harmonie renaîtront dans ce bel Empire ; nul ne pourra s'opposer au bonheur de la France ; et vous aurez établi la liberté publique sur des bases aussi bien ordonnées qu'inébranlables ».

« Que tant de motifs puissans enflamment votre civisme ! Armez-vous de cette stoïcité généreuse qui vous a fait triompher de tous vos adversaires ; le salut de vingt-cinq millions d'hommes en dépend. Élevez vos voix : une acclamation universelle les soutiendra ».